



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT FÉVRIER A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
12	8	10

Date convocation	Date affichage	N° délibération
06/02/2026	06/02/2026	2026/11

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAURIER Gilles

Excusés : Gisèle GIANNINA (pouvoir à Christelle RIMBOUD), CHATELAIN Éric (pouvoir Sandrine BERTHET)

Absents : DRAGNEA Cindy, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : Patrick GRANCHAMP

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/11

SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIÉ – PARTICIPATIONS FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLE 2026

Le syndicat scolaire Val Tamié, en difficulté financière, n'a pas la trésorerie suffisante pour payer l'échéance du prêt du 25/12/25 contracté pour l'agrandissement de la cantine, et les factures courantes en attente.

La possibilité de contracter une ligne de trésorerie d'un montant équivalent aux subventions attendues pour l'agrandissement de la cantine a été refusée, étant donné que l'échéance du prêt du mois de décembre n'est pas réglée.

Par conséquent, il a été proposé de faire appel aux communes membres afin d'avoir de la trésorerie suffisante pour payer cette échéance et permettre de mandater les factures en attente.

La participation financière demandée aux Communes membres et présentées en Conseil Syndical le 19 février 2026, est identique à celle demandée au mois de novembre 2025. La part de chaque commune est calculée par rapport au potentiel financier, au nombre d'habitants et au nombre d'élèves domiciliés sur la Commune. La répartition est la suivante :

Commune	Pop	%	Potentiel	%	Nbre élève	%	A payer
Tournon	598	29.1281 %	1 174 572	46.01 %	42	25.45 %	16 944,22€

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** la participation exceptionnelle demandée comme présentée
- ✓ **AUTORISE** le Maire à ordonnancer les dépenses correspondantes
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance
Patrick GRANDCHAMP

Transmis au contrôle de légalité
Le 21 FEV. 2026

Publié le 21 FEV. 2026

